

République française - Département du Tarn
Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur

Nombre de membres	Séance du mardi 22 juillet 2025
<u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 8 <u>Votants</u> : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Date de la convocation</u> : 17 juillet 2025	Le vingt-deux juillet deux mille vingt-cinq à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire. <u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Madame Pascale GOMBAULT, Madame Nathalie CAUWET, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD <u>Représentés</u> : Monsieur Daniel ARMENGAUD représenté par Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Franck BRETEAU représenté par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Pascal FLAHAUT représenté par Monsieur Benoît COLAS <u>Excusés</u> : Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Adeline MOULIS <u>Secrétaire de séance</u> : Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 24 JUIL. 2025 et publication le 24 JUIL. 2025	

Délibération n° DE_34_2025

Objet :

BP 2025 - réorganisation de la cuisine scolaire -demande de subventions DETR et LEADER

M. le Maire informe l'assemblée que l'opération d'investissement de réorganisation de la cuisine scolaire pour permettre la préparation et la livraison des repas à l'école maternelle de Saint-Jean-de-Rives à la rentrée de septembre 2025 est éligible à des subventions de l'Etat (DETR - dotation d'équipement des territoires ruraux) et de l'Union européenne (LEADER – programme européen de développement rural qui soutient les stratégies multisectorielles des territoires ruraux).

Il rappelle que la décision modificative n° 2/2025 a permis d'inscrire les crédits sur les opérations d'investissement sur le BP 2025 de la Commune.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'exposé de M. le Maire ;
- Vu les crédits inscrits aux opérations 197 – cuisine scolaire et 213 – rénovation de bâtiments de l'école ;
- Vu les devis reçus pour la réalisation des travaux, l'équipement de la cuisine et l'accompagnement de l'association « Via Emilia » ;

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_34_2025-DE

A G E D I

- Considérant que cette opération d'investissement est éligible à des subventions d'Etat et de l'Union européenne

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 11 voix

- Sollicite des subventions pour l'opération de réorganisation de la cuisine scolaire selon le plan de financement ci-dessous :

DEVIS POUR LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION

DEVIS POUR LA REALISATION DE L'OPERATION					
ENTREPRISE - FOURNISSEUR	libellé	DEVIS			
		n°	date	montant HT	montant TTC
TRAVAUX					
ZOTOS	Travaux maçonnerie	336	12/06/2025	5 265,30	6 318,36
SUQUET	porte	2503306	04/06/2025	2 310,61	2 772,73
ADP81	plomberie	D00655	02/07/2025	1 117,90	1 117,90
ART	peinture	2507118	01/07/2025	3 700,00	4 440,00
cumul montant des travaux				12 393,81	14 648,99
ÉQUIPEMENT CUISINE					
ATF	matériel plonge	DEV250602236/3	13/06/2025	4 727,00	5 672,40
LIONINOX	lave mains inox sur pied normal	D316	11/07/2025	210,00	252,00
CHOMETTE ECOTEL	divers matériel de cuisine	DEM044445	10/07/2025	379,69	455,63
ATF	Matériel cuisine	DEV250702540	10/07/2025	11 636,39	13 963,67
cumul montant des équipements de cuisine				16 953,08	20 343,70
ACCOMPAGNEMENT					
VIA EMILIA	accompagnement	1	17/07/2025	16 460,00	16 460,00
cumul montant des équipements de cuisine				16 460,00	16 460,00
COUT TOTAL DE L'OPERATION				45 806,89	51 452,69

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_34_2025-DE
A G E D I

PLAN DE FINANCEMENT

ORGANISMES FINANCEURS	Nature du financement	Montant HT	
		en €	en %
ÉTAT	DETR	13 742,07	30
EUROPE	LEADER	22 903,45	50
COMMUNE	AUTOFINANCEMENT	9 161,38	20
TOTAL DU FINANCEMENT DE L'OPERATION		45 806,89	100

- Habilité M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire

Gilles CORMIGNON



La secrétaire de séance

Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_34_2025-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025
Date de reception de l'AR: 24/07/2025

081-218102614-DE_34_2025-DE
A G E D I